



## Louer une chambre dans sa résidence principale

Par **Laurent Ledru**, le **03/01/2018** à **15:12**

Bonjour,

Je dois trouver un moyen de compenser une baisse de revenu qui pourrait m'attirer des ennuies si je ne réagit pas vite.

Je suis propriétaire d'un appartement avec une chambre de libre, forcément je me dis que je pourrais la louer, ce qui résoudrait une bonne partie du problème.

Par contre, je veux éviter que l'idée se transforme en problème, car on ne sait jamais sur qui on va tomber.

Je viens donc demander quelques recommandations pour éviter au mieux d'éventuels problèmes.

Mon premier réflexe a été de chercher un site proposant des modèles de bail, seulement je ne suis pas complètement sûre de ce que j'ai récupéré, étant donné que je veux louer une chambre tout en restant dans mon logement, je ne sais pas si ce n'est pas un type de bail particulier (celui que j'ai récupéré semble être le même que pour la location d'un logement complet).

Si oui, j'aimerais savoir ce que je dois indiquer dans la surface habitable, seulement la partie qui sera privative (la chambre), ou tout le logement ?

Aussi au niveau des charges, je ne vois pas bien comment les calculer, j'ai un montant en tête que j'ai fixé par rapport à d'autres annonces mais je ne voudrais pas qu'il soit contesté (bien qu'il soit plutôt plus faible).

Autre point, j'ai lu que le locataire de la chambre ne pouvait être tenu responsable des dégradations dans les parties "communes", par exemple la cuisine, ce qui m'inquiète pas mal...

Si la personne par exemple casse quelque chose sous mes yeux, ce sera automatiquement de ma responsabilité ?

Même si c'est filmé ? Ce qui m'amène à la question de la vidéo surveillance, je vais installer une caméra dans la cuisine/salon, j'aimerais savoir comment faire ça dans les règles, quelles sont les démarches (mention à ajouter dans le bail ? Déclaration à la CNIL ? autre ?) ?

Tous les conseils sont les bienvenues :)

Merci pour votre aide !  
Laurent